



*Municipalité de Grand-Métis*

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a, à sa séance ordinaire tenue le 5 février 2018, un avis de motion a été donné et le projet de règlement 2017-0207 ayant pour titre de «Projet de règlement 2018-0207 – code d'éthique des élus de la municipalité de Grand-Métis» a été adopté;

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal de Grand-Métis 70, Chemin Kempt, Grand-Métis, aux heures de bureau.

**DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 7 FÉVRIER 2018**

Chantal Tremblay,  
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

## **CERTIFICATION DE PUBLICATION**

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 10h00 heure et 12h00 heure le 7<sup>ème</sup> jour de février 2018.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 7<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2018.

Directrice générale secrétaire trésorière